



Le trinôme

publié le 02/03/2017 - mis à jour le 11/06/2018

Le trinôme, pour communiquer

Descriptif :

Présentation du trinôme.

Regroupant rectorat, Défense et IHEDN, le trinôme académique sensibilise et forme à l'esprit de défense.

Sommaire :

- Le trinôme académique
- Bref historique

Dans chaque académie, il existe un **Trinôme**, placé sous l'autorité du Recteur.

● Le trinôme académique

Le trinôme académique regroupe un représentant du ministère de la Défense, un représentant de l'Éducation nationale et un représentant de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN - Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.

Le comité de pilotage du Trinôme a pour mission première de dispenser à l'ensemble des responsables du système éducatif un enseignement et une culture de Défense et de Sécurité.

Il met en place des actions de formation et de sensibilisation de nature à inciter les enseignants à monter des actions de promotion de l'esprit de défense, et à favoriser les initiatives dans l'enseignement de la culture de défense et de sécurité.

Ils sont plus particulièrement chargés de :

- ▶ développer l'esprit de défense dans les programmes scolaires,
- ▶ intensifier les liens entre les communautés militaire et enseignante,
- ▶ favoriser le partenariat entre les deux institutions notamment par des échanges d'information, de réflexion et de formation.

 [Présentation du Trinôme](#) (PDF de 1.8 Mo)
Académie de Poitiers - janvier 2017

● Bref historique

○ 1982 - Premier protocole signé entre le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Défense pour des actions communes

Afin d'intensifier les liens entre les communautés enseignantes et militaires et développer l'esprit et la culture de défense, les ministres chargés de l'éducation nationale et de la défense, Alain Savary et Charles Hernu, signent un premier protocole le 23 septembre 1982 qui déclare en préambule : *"...l'accomplissement de la mission d'éducation et de la mission de "défense ne peut résulter que de la seule activité d'enseignement ou de la seule instruction militaire. L'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires, l'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires".*

○ Pour concrétiser cet objectif, une organisation originale : les trinômes académiques

1987 : Création des trinômes académiques par Louis Quinio, président de l'Union-IHEDN, et Pierre Guarrigue,

○ ...

Les protocoles Défense-Éducation nationale de 1989, 1995, 2007 et 2016 confirment les trinômes académiques tant dans leur existence, leur organisation que dans leur rôle, ainsi que leurs trois principes fondateurs de 1987 : la notion de défense prise dans son sens global (militaire, civile et économique), une participation active des associations d'auditeurs de l'IHEDN, une déconcentration au niveau des académies.

Avec la suspension de l'appel sous les drapeaux en 1997 qui confie au ministère chargé de l'éducation nationale la mission d'éduquer à la défense, l'action des trinômes académiques s'est avérée de plus en plus indispensable.

○ 2016 - Nouveau protocole interministériel

Un protocole interministériel est signé par la ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le ministre de la Défense et le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Protocole interministériel du BOEN n°26 du 30 juin 2016 [🔗](#) - Développer les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale

Cinq axes sont retenus pour la mise en œuvre du présent protocole :

1. Renforcer l'enseignement de défense et la formation des enseignants ;
2. Développer les relations entre la défense et l'enseignement supérieur ;
3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la détection des jeunes en difficulté de lecture ;
4. Favoriser le lien défense-jeunesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes ;
5. Favoriser la reconversion des militaires au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La mise en œuvre et la gouvernance du protocole sont précisées au paragraphe 6.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.